

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
Lot et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef  
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

### LA SEMAINE

#### EN FRANCE

#### Voyage de M. Fallières. — L'incident de Draveil.

L'événement de la semaine, c'est le voyage de M. Fallières en Russie. L'accueil fait par le tsar et la tsarine au Président de la République a été très cordial et d'excellentes paroles affirmant l'alliance franco-russe ont été prononcées au cours des dîners officiels.

Draveil a été le théâtre d'incidents tragiques. La Confédération générale du travail avait organisé à Paris une grève générale de 24 heures pour permettre aux ouvriers d'aller à Draveil manifester en faveur des grévistes.

Les meneurs de la C. G. T. ont eu leur manifestation. Il y a eu un violent conflit entre la troupe et la foule et l'on compte 4 morts et plusieurs blessés.

#### A L'ÉTRANGER

#### En Turquie. — Au Maroc. — L'entente cordiale.

En Turquie, le sultan Abdul-Hamid II a prêté sur le Coran serment d'observer la Constitution qu'il venait d'accorder à ses sujets. Cet acte d'une importance majeure a eu lieu en présence du Cheikh-ul-Islam, le plus haut personnage religieux des mahométans après le Sultan et tant que Kaïfî. Cette nouvelle a été connue de la foule presque aussitôt et la population s'est portée en masse au palais d'Yildiz pour y acclamer le souverain.

Au Maroc Abd-el-Aziz, continue sa marche sur Marrakech, recevant partout la commission des tribus dont il traverse le territoire. Les colons et protégés allemands dans les Etats chérifiens sont furieux de ce revirement grandissant en faveur du rival, de Moulay-Hafid. Ils répandent fausses nouvelles sur fausses nouvelles pour affaiblir la portée du succès d'Abd-el-Aziz qu'ils accusent d'être inféodé à la politique française.

En Angleterre, sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères a dans un discours commenté par la presse mondiale, énoncé les intentions pacifiques de la Grande-Bretagne, mais en même temps le droit strict du Royaume-Uni de conclure toutes les ententes qu'il lui paraît de conclure avec d'autres peuples. Le Ministre a déclaré que l'Entente cordiale avec la France et l'accord avec la Russie n'avaient aucune portée hostile à l'Allemagne, pas plus qu'à d'autres nations ; mais que l'Angleterre était libre de choisir ses amis sans avoir besoin de consulter Berlin. Le Ministre du commerce, sir Lloyd George, a paraphrasé le lendemain le discours de son collègue du Foreign-Office, et démontré ce qu'il avait d'illogique dans les prétentions de l'Allemagne à considérer comme des actes menaçants pour elle tout acte conclu en dehors d'elle.

#### LE FURETIER

Après un légitime étonnement devant le verdict négatif en ce qui concerne cette dernière, on a affirmé avec circonstances atténuantes en ce qui concerne Bertin, que le verdict négatif n'était que la Cour d'Appel qui avait prononcé la déportation simple ou la détention de 5 à 20 ans ; interrogé sur l'application de la peine, la Cour a répondu qu'elle avait condamné à la déportation simple. Cette peine, très rarement appliquée, se distingue de celle qui va jusqu'à l'impérissable dans une enceinte fortifiée, ment déporté au-delà des mers, véritablement à la presqu'île Ducos. Il ne pourra vivre avec sa famille, mais il pourra sous aucun prétexte quitter le lieu qui lui sera assigné.

## Le Voyage du Président DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République poursuit son voyage dans les contrées septentrionales. Nous avons vu dans un précédent article comment il avait été accueilli au Danemark où, du Roi Frédéric VIII au dernier de ses sujets, tout le peuple danois, dans un grand élan d'enthousiasme, se plut à acclamer la France dans la personne de son plus haut représentant. Les esprits mal disposés pour notre pays auraient pu arguer que le Danemark, spolié comme la France par l'Allemagne et dont un des beaux frères du roi actuel, le duc de Cumberland, était lui-même le fils de ce malheureux dernier roi de Hanovre déposé de ses Etats par la Prusse en 1866, n'avait fait que céder, à l'occasion de cette visite, au sentiment très naturel qui rapproche les victimes d'une catastrophe commune. Il y a une part de vérité dans ce raisonnement.

Mais la Suède ne se trouve pas dans les mêmes conditions que le Danemark vis-à-vis de l'Allemagne : celle-ci ne lui a pris aucune province, et est son principal client, économiquement parlant. Pourtant la réception que le roi Gustave V et la nation suédoise toute entière firent à Stockholm au Président Fallières et à tous ses hôtes français ne le cède en rien à celle de Copenhague. On peut même dire qu'elle fut presque plus ardemment démonstrative, tout en étant aussi sincèrement amicale.

Le roi n'a pas oublié que son bisaïeul, le maréchal Bernadotte, était un Français, et le peuple suédois se souvient qu'au cours des siècles, pendant la Guerre de Trente Ans notamment, ses ancêtres combattaient du même côté que les nôtres en Allemagne, et que son illustre roi Gustave-Adolphe mourut victorieux sur ce même champ de bataille de Lützen où, quelques lustres plus tard, Napoléon I<sup>er</sup> battait à son tour les ennemis de la France.

Ce qu'il y a de frappant dans l'alliance qui plusieurs fois au cours des siècles, unit Suédois et Français, c'est que les premiers étaient protestants et les seconds catholiques et que, cependant, à des époques où la religion jouait un rôle considérable, les deux nations sympathisaient déjà à un tel point que, oubliant les doctrines divergentes de Luther et du Vatican, les soldats des deux pays marchaient d'accord contre l'ennemi commun, la Maison d'Autriche, prépondérante dans l'Europe Centrale et méridionale, et dont les visées ambitieuses constituaient un danger pour tous les autres souverains et peuples du continent.

De cette fraternité d'armes séculaire, il est resté un souvenir profond dans l'âme des Suédois. Même si leur souverain n'était pas d'origine française, ils garderaient pour nous la sympathie que leurs pères éprouvaient pour les nôtres. Ils ont, d'ailleurs, avec nous cette communauté de générosité qui empêche toujours nos ancêtres et les leurs de rancôner les vaincus. A l'époque où les nations germaniques se battaient pour conquérir autant l'argent que le territoire des voisins, Français et Suédois se battaient pour une idée, pour des intérêts politiques ou pour la gloire, mais jamais pour un profit pécuniaire.

Il en est résulté une estime réciproque durable. Indépendamment de ces raisons de sympathie, que l'on pourrait qualifier d'antiques, notre littérature, notre législation et nos arts exercent sur l'élite de la nation suédoise une influence encore aujourd'hui prépondérante. Les palais, les bibliothèques, les musées de Stockholm ou de Gottenbourg en témoignent. Quant à la science française, il suffit de voir l'application que les Suédois ont su faire des découvertes de Pasteur, de Paul Bert, de Chévreul, Berthelot ou

Péan pour comprendre que les diatribes allemandes sur la décadence de la France au point de vue scientifique et intellectuel n'ont aucune prise sur l'esprit des savants suédois.

Le voyage du Président de la République en Suède a eu l'immense avantage de prouver que les pays que les Allemands étaient accoutumés, depuis leurs victoires de 1866 et 1870-71, à considérer comme leurs « clients » au sens latin du mot, sont au contraire profondément attachés à la France, dont ils admirent l'esprit généreusement démocratique autant que les Arts et les Sciences. Jamais souverain étranger n'a été reçu, ni ne sera reçu de longtemps avec des manifestations de sympathie aussi sincères et profondes que M. Fallières ne l'a été à Stockholm.

Et cette constatation des sentiments d'amitié que notre nation a su inspirer à la plupart des peuples, forts ou faibles du monde entier, est agréable à enregistrer. Elle démontre que, malgré nos revers passagers, les peuples épris de justice et de loyauté considèrent toujours la France comme la « bonne et généreuse nation » qui ouvre aux autres la voie de la vraie civilisation basée sur l'honnêteté et le désintéressement.

### Les étoiles filantes

Nous sommes entrés depuis lundi dernier dans la période des Perséides. Les étoiles filantes zèbrent l'espace de leurs sillages fulgurants.

Le phénomène, suivant l'usage, attendra son maximum d'intensité dans la seconde semaine d'août.

D'ici là, le temps peut se rassérer et nous jouirons du spectacle ; se rebrouiller, et nous continuerons à ne rien voir ; se remettre encore au beau, et alors... Oh ! alors, nous ne verrons plus rien du tout, et savez-vous pourquoi ? Parce qu'il fera trop clair ! La pleine lune, en effet, brillera de tout son éclat au moment habituel du phénomène, et sa lumière, blanche efficace, celle des fusées célestes. Seuls, les météores très gros et très scintillants, seront alors observables, malgré ce obstacle.

Avis donc aux amateurs qui aiment à former un vœu sous l'égide d'une étoile. Ils peuvent chercher déjà aux environs de la constellation de « Cassiopee » leur mystérieux porte-bonheur.

### Fantaisies de plaideurs

Un Américain facétieux, qui voulait fumer à bon marché du bon tabac, acheta 300 cigares à 1 fr. 25 la pièce et les assura dans une agence contre l'incendie. Aussitôt qu'il les eut consommés, il demanda à l'agence 375 fr., en alléguant que le cigare avait été détruit par le feu.

L'affaire fut portée devant les tribunaux, dont le verdict a été en faveur du demandeur ; celui-ci triomphait donc, mais ne remporta pas, néanmoins, la victoire définitive, car l'affaire n'en resta pas là. En effet, l'agence poursuivit à son tour le fumeur comme incendiaire, et au moins pour avoir intentionnellement mis le feu à un objet assuré, délit pour lequel les tribunaux condamneront notre fumeur facétieux à 90 jours de prison.

### La nationalité des légumes

La Revue scientifique s'est préoccupée de la nationalité des légumes : La pomme de terre est chilienne, les Espagnols l'importèrent en Europe vers 1580, deux siècles avant l'arrivée de la salafis est grec, la bêtterave persane, la chicorée, hindoue, de même que l'aubergine. La tomate vient du Pérou, le concombre de l'Inde, le potiron de la Guinée. C'est du nord de l'Asie qu'est des-

cendu l'épinard, entraînant à sa suite l'oseille. Le persil appartient au bassin de la Méditerranée.

L'artichaut, cardon domestiqué, a de frustes parents au Maroc, aux Canaries, à Madère.

La mâche, connue aussi sous le nom de doucette, vit à l'état sauvage dans toute l'Europe, l'Asie mineure et le Japon.

Le Japon et la Chine nous donnent le croque ; l'Amérique la patate et le topinambour.

Américain aussi le haricot, du moins on le soupçonne.

La ciboule est sibérienne ; la ciboulette boréale ; le poireau, incertain. Quant à la carotte, elle est, — dit la Revue scientifique — « spontanée dans toute l'Europe, l'Asie mineure, la Sibirie, le nord de la Chine, l' Abyssinie, l'Afrique septentrionale, Madère et les Canaries ».

La carotte spontanée est, comme on voit, de tous les pays : on s'en était toujours un peu déçu.

### INFORMATIONS

#### Au Maroc

Dépêches officielles : Un télégramme du général d'Amade annonce que le méhalla du sultan Abd-el-Aziz doit camper aujourd'hui à Oulleli, chez les Ouled-Farès, se dirigeant vers l'Oum-Rabia, qu'elle compte franchir en amont de Mechra-el-Chair.

Une avant-garde, sous les ordres de Moulay-Ezzin, a été poussée chez les Rhamma, pour les engager à se joindre à la méhalla chérifienne. Suivant des renseignements indigènes, le M'Toughi aurait, le 18 et le 22 juillet, livré des combats sérieux aux contingents hafidistes d'une fraction des Shaamma qui auraient subi des pertes importantes.

#### Envoi de renforts

On signale des agitateurs hafidistes aux environs de la kasbah de Ben-Ahmed ; en prévision d'événements, le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> tirailleurs sont allés renforcer le poste de Ben-Ahmed, sous le commandement du colonel Moïnier.

#### Vers Marrakech

Le sultan Abd-el-Aziz, poursuivant sa route vers Marrakech, est arrivé chez les Ouled-Farès, à Oulleli ; il continue sa route en se dirigeant vers l'Oum-er-Rabia qu'il traversera en amont de Mechra-el-Chair.

Les nouvelles des tribus dont le sultan traversera le territoire sont toujours favorables à la cause Azizite.

#### A Saffi

Une lettre chérifienne de Rabat nomme Larbi-Ben-Tammam comme caïd de la tribu des Abda, en remplacement d'Aïssa-Ben-Omar, devenu hafidiste. Les fils d'Aïssa, apprenant cette nouvelle, ont résolu de couper les routes de Saffi. La ville est bloquée par des cavaliers.

Temmar n'a pas rejoint son poste. Les fils d'Aïssa protestent contre la nomination de Temmar, et arguent qu'ils peuvent seuls assurer la tranquillité à l'intérieur du pays.

La ville est toujours bloquée.

### Le voyage de M. Fallières

Le tsar a reçu un radiogramme transmis par le cuirassé français « Vérité » et dans lequel le Président de la République, au moment de quitter les eaux territoriales russes, le remercie une dernière fois de l'hospitalité amicale qu'il avait reçue en Russie et de l'accueil cordial de la famille impériale. M. Fallières prie le tsar de transmettre l'expression de ses sentiments reconnaissants et respectueux à la tsarine Féodorovna. Le tsar a aussitôt fait répondre au Président pour lui renouveler l'assurance que lui et l'impératrice avaient

été très heureux de le recevoir et pour lui souhaiter une bonne traversée jusqu'à Christiania et un bon retour en France.

### Préparatifs de réception en Norvège

Christiania se prépare à recevoir le Président de la République. Tous les édifices publics sont pavés aux couleurs des deux nations. Beaucoup de maisons particulières le sont également.

Au quai où débarquera M. Fallières, on construit, pour le recevoir, un pavillon bleu et rouge surmonté de quatre clochetons où flottent des drapeaux français.

Le trajet assez long qui sépare le débarcadère du palais royal est jalonné de mâts au sommet desquels les drapeaux français et norvégiens sont reliés entre eux par des guirlandes de feuillage.

On annonce l'arrivée de nombreux curieux de tous les points de la Norvège.

Malheureusement, le temps, qui a été superbe jusqu'ici, est devenu menaçant.

Le ministre de France a offert un dîner aux journalistes français venus en Norvège pour la visite présidentielle.

### En Turquie

La première annonce d'une candidature est celle de Mullah-Sahib qui, avant le rétablissement de la Constitution, fut dénoncé par Ismail-Mahir pacha. Cette candidature a de nombreux partisans.

Suivant certains journaux, le ministre de l'intérieur a demandé la modification de la loi électorale.

Les journaux turcs annoncent que 166 prisonniers ont été remis en liberté. Parmi eux se trouvent un certain nombre d'Arméniens.

### Le calme renaît

Constantinople est plus calme. Il ne s'est produit que peu de manifestations faites par des groupes sans importance.

Jusqu'à présent, on ne vendait dans les rues que les portraits du grand-vizir, mais aujourd'hui les camelots vendent des cartes postales avec le portrait du sultan, ce qui avait été interdit jusque-là.

Les journaux ont dû demander l'aide de la police pour maintenir l'ordre dans la foule qui se pressait devant leurs imprimeries.

Le patriarche arménien Ormanian a dû résigner ses fonctions à la séance tenue par le Conseil national mixte, par suite des violentes attaques dont il a été l'objet.

Le Conseil a prononcé sa révocation et a désigné l'archevêque Turian comme son remplaçant provisoire. Le patriarche remettra au grand-vizir, une adresse relative à la décision des deux conseils du patriarche ecuménique et exprimant la joie et les remerciements de l'église grecque et des sujets grecs, pour le rétablissement de la constitution.

Les journaux turcs publient un supplément contenant une note officielle aux termes de laquelle tout changement dans le personnel des fonctionnaires sera communiqué régulièrement par la Porte aux journaux officiels. Il ne faudra donc pas ajouter foi aux nouvelles non renfermées dans la partie officielle des journaux.

### L'entente cordiale

Le lord-maire de Londres, venant de Boulogne en automobile, a été reçu, en gare maritime, par M. Salembier, maire de Calais, entouré du Conseil municipal, qui l'a conduit dans le salon du prince de Galles.

Le maire de Calais a souhaité la bienvenue au lord-maire, disant que Calais a reçu son industrie de Nottingham, la grande cité industrielle anglaise ; que nombre de familles calaisiennes sont alliées à des familles anglaises ; et qu'ici l'entente cordiale règne depuis plus de soixante ans.

« C'est dire, ajoute le maire de Calais, combien nous sommes attachés à l'autre entente cordiale, dont le roi d'Angleterre a été le plus actif artisan. »

Le lord-maire a répondu. Il a dit que l'entente cordiale est aujourd'hui plus solide que le roc, que rien ne saurait l'ébranler. Il a bu à la ville de Calais, à son maire, à son Conseil et a promis de s'arrêter plus longtemps à son prochain passage.

Tous les assistants ont vidé leur coupe de champagne à l'entente cordiale.

### L'incident de Draveil

La grève générale de vingt-quatre heures ayant été décidée pour jeudi, les lenteurs de la place de la République ont présenté toute la matinée une animation inusitée. Un grand nombre de corporations, avant de se rendre à Vigneux, se sont, en effet réunies à la Bourse du travail, pour organiser le départ et prendre connaissance des décisions de la C. G. T.

Dès 7 heures du matin, un important service d'ordre était organisé dans les gares qui pouvaient diriger les chômeurs vers les stations les plus voisines de Draveil-Vigneux, c'est-à-dire les gares de Lyon, de Vincennes et d'Austerlitz, du quai d'Orsay. C'est surtout à la gare de Lyon que l'on avait prévu l'affluence de voyageurs. Des détachements d'infanterie, de chasseurs et de dragons assurent le service d'ordre.

A 2 heures 30 arrive, à Vigneux un important groupe de grévistes en tête duquel marchent des meneurs de la C. G. T. Le groupe est escorté de troupes, sur lesquelles les grévistes jettent des pierres.

Des coups de feu sont tirés, mais personne n'est blessé. Les grévistes établissent des barrières faites avec des planches et des madriers.

L'ordre est donné d'enlever ces barrières ; cette mesure provoque alors des désordres, des coups de feu sont tirés ; il y a eu plusieurs blessés.

### Petites Nouvelles

Un mande de la Pointe à Pitre que le député Légitimus a été condamné par défaut à 2 ans de prison pour fraudes électorales ; ses complices ont été condamnés à 18 mois de prison.

Un violent orage a éclaté sur la côte du Labrador ; 23 navires ont sombré dans le port de Tinker ; 3 personnes ont été noyées.

Le Conseil municipal de Sanghaï fera fermer en décembre la deuxième série des fumeries d'opium, réduisant ainsi le nombre des fumeries de 50/0.

Six mille mineurs des charbonnages de Powel-Dufruyer, pays de Galles, se sont mis en grève.

Cent quarante membres libéraux de la Chambre des Communes viennent d'adresser à M. Asquith, président du Conseil, une lettre en faveur de la réduction des dépenses pour les armements.

On croit savoir que le général Picquart, ministre de la guerre et M. Milliers-Lacroix, ministre des colonies, vont décider l'augmentation des effectifs européens au Tonkin et en Annam.

Les détenus de la prison de Nîmes, au nombre de 800 se sont mutinés et malgré tous les efforts tentés, on n'a pu les ramener au calme. Des mesures sévères vont être prises contre eux.

M. Cruppi, ministre du Commerce, est arrivé avec sa famille jeudi à Luchon. Il a été l'objet d'un accueil sympathique par la municipalité de Luchon, où il séjournera un mois.

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, est parti pour Lausanne où il passera quelques semaines. L'intérim de l'Instruction publique sera assuré par M. Milliers-Lacroix.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé à l'inauguration d'un pavillon offert à l'hôpital de Lixieux par un généreux donateur.

Autodafés !

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé aux amis qui l'ignoraient, que l'évêque de Cahors avait adressé une circulaire à ses prêtres pour leur recommander d'empêcher par tous les moyens, que certains livres classiques soient mis entre les mains des élèves des écoles primaires.

Nous disions, et croyons-nous avec raison, que cette lutte entreprise par le clergé contre l'enseignement laïque ne pouvait que demeurer stérile.

Les recommandations d'un évêque ne sont pas, que diable, articles de foi, et bien bêtes seraient les pères de famille d'écouter sur ce point, les conseils que les curés ne manqueraient pas de leur donner.

Mais le coup de la circulaire épiscopale n'est pas particulier au Lot. Chez nos voisins, des recommandations identiques à celles de M. Laurans, sont faites aux prêtres. Les évêques sont unis dans l'action.

Ainsi notre confrère Pierre Colomb, du Courrier de l'Aveyron, nous apprend que les ennemis de la laïque semblent avoir une prédilection particulière pour l'« incinération » des manuels d'histoire ; « dans certaines communes des grands feux de joie » sont organisés en plein air, alimentés par les livres d'école. Et l'on comprend qu'autour de ces bûchers doivent se divertir en folichonnes farandoles, soutane retroussée, les prêtres exécuteurs des ordres de leurs chefs très spirituels.

Nous sommes tenus de reconnaître que M. l'évêque Laurans n'a pas fait ces recommandations dans son mandement, mais cela ne veut pas dire que si un prêtre d'une commune du diocèse s'avait d'organiser une réjouissance identique, M. l'évêque se croirait obligé de protester. Certes non : pour les hérétiques, pas de quartier !

M. Laurans ne paraît cependant pas se plaindre dans les manifestations extérieures qui pourraient « tourner à l'aigre ».

Il est de fait que de pareilles cérémonies seraient peu goûtées dans le pays ; d'abord elles coûteraient cher aux parents qui verraient partir en fumée les petits livres qu'ils auraient payés, et nos campagnards sont suffisamment pratiques pour ne pas brûler en pure perte, ce qui a coûté des sous.

La foi, c'est bien beau pour ceux qui la possèdent entièrement, sans réserves, mais les sous ont aussi beaucoup de valeur.

Demandez cela aux prêtres, qui gémissent déjà sur le faible rendement du casuel et des quêtes du denier du culte !

Et puis, ce serait trop intéressant que d'assister à des autodafés d'un tel genre : brûler des livres d'histoire, mais ce serait faire un cours d'histoire.

Notre excellent confrère du Courrier de l'Aveyron le dit avec si juste raison que nous ne pouvons mieux faire que de répéter avec lui aux insulteurs :

« Si vous avez la chance d'assister, de près ou de loin, à l'incendie de vos livres, et si, par bonheur, le curé collabora à cette œuvre de destruction, allez vite prendre vos écoliers par la main et commencez un cours d'histoire. »

Vous leur rappellerez alors, avec une grande modération de ton, que c'est de cette façon-là, sous l'influence et de haine, que furent brûlés jadis Michel Servet, Jean Huss, Savonarol, Jérôme de Prague, etc., condamnés « au feu », le premier par Calvin, les autres par l'Eglise pour n'avoir pas pensé comme eux.

L'enfant regardera, réfléchira ; il établira une comparaison entre ce petit autodafé de livres d'école le seul qui soit possible au XX<sup>e</sup> siècle pour combattre la science et les bûchers où périrent les martyrs de l'Inquisition...

Malheureusement notre conviction est que M. Laurans, évêque de Cahors, refusera ce plaisir à nos amis.

LOUIS BONNET.

Soutiens de familles

Le conseil départemental de révision se réunira à l'Hôtel de la Préfecture le 27 août prochain à 10 h. du matin pour statuer sur les demandes faites par les jeunes gens, des classes 1906 et 1907, en vue de l'obtention de l'allocation journalière de 0,75, prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905.

Dans cette même séance, et jours suivants le Conseil statuera sur les demandes formulées par les hommes de la réserve et de l'armée territoriale remplissant effectivement les devoirs de soutien de famille et qui, aux termes de l'article 41 de la loi de finances du 31 décembre 1907, peuvent recevoir, pendant la durée de leur période, une allocation journalière de 0 fr. 75.

NÉCESSITÉ DU REBOISEMENT

Notre compatriote et ami M. Albert Feyt, rédacteur au ministère de l'Agriculture, vient de publier dans la revue l'Ecole des communes, une étude sur la question du reboisement.

Nous sommes heureux de reproduire cet article qui intéressera tous ceux qui ont déjà compris combien était importante pour notre région la question du reboisement.

Depuis plus d'un demi-siècle, la question du reboisement est à l'étude ; elle n'a pas encore reçu la solution définitive qui lui convient. A l'heure présente, elle est l'objet de la légitime préoccupation des pouvoirs publics qui s'appliquent à sauvegarder les forêts qui nous restent et à remplacer celles qui ont disparu.

C'est qu'en effet, depuis quelques années surtout, la « déforestation » de notre pays marche à pas de géant. L'imprévoyance ou la cupidité de certains propriétaires, souvent tentés de réaliser leur capital par des exploitations abusives ou des défrichements inconsidérés, a transformé en landes, de riches domaines. Ils ont « tué la poule aux œufs d'or » et en même temps compromis la richesse et la sécurité publiques. Si on a pu prédire qu'une crise du bois menace avant cinquante ans les nations civilisées, on peut malheureusement dire que le déboisement a outrancé à ce point les conséquences immédiates : la diminution des forces hydrauliques, l'ensablement des rivières, les ravages des inondations.

Il y a, en effet, une étroite relation, celle de cause à effet, entre le déboisement d'une part et d'autre part la disette d'eau, l'exacerbation des crues, la ruine de certaines contrées autrefois prospères.

Les observations thermométriques démontrent que, sous bois, la température moyenne est moins chaude en été, moins froide en hiver qu'en terrain découvert. Comme la mer, la forêt régularise le climat. Les cultures placées dans son rayon d'action, ont beaucoup moins que les autres, à redouter les brûlures de la gelée ou du soleil. De plus, suivant une expression populaire « la forêt attire la pluie ». Il est démontré, en effet, que dans les régions boisées, les pluies tombent moins violentes, mais plus fréquentes, plus régulières que partout ailleurs. C'est pourquoi dans certains pays voisins où les récoltes sont très souvent compromises par la sécheresse, le Gouvernement a ordonné la plantation de rideaux d'arbres. C'est pourquoi aussi, la destruction des forêts ayant déterminé des sécheresses persistantes, des contrées autrefois renommées par la fertilité de leur sol, sont devenues à peu près semblables à des déserts.

Des lauriers-roses, des gailliers sont, dit Chateaubriand, les arbustes qui presque seuls, décorent, en Grèce, « des solitudes jadis si riantes et si parées, aujourd'hui si nues et si tristes ». Il en est de même de la Galilée, autrefois, d'après Rénan, « un pays très vert, très souriant, le vrai pays du cantique des cantiques » et maintenant complètement brûlé. De même encore d'une partie de l'Algérie, de l'Espagne et aussi de certains points de notre littoral méditerranéen.

En abattant les arbres, on a provoqué la disette d'eau et aussi les inondations. Si, dans une région boisée, où le régime des pluies est régulier, il vient à se produire exceptionnellement une chute d'eau torrentielle, la forêt joue son rôle : par l'inextricable treillis de ses milliards de racines, elle provoque la pénétration de l'eau dans les couches profondes du sol et diminue d'autant l'intensité du ruissellement superficiel ; par ses feuilles vertes, elle ralentit l'écoulement des eaux pluviales ; par ses feuilles mortes et l'humus qu'elle a produit elle agit comme une éponge au travers de laquelle l'eau s'écoule goutte à goutte.

Dans les régions déboisées, au contraire, et surtout en montagne, au moment de la fonte des neiges ou des orages de l'été, sous l'action de l'eau dont les arbres et le gazon absents n'entraient plus la course, une multitude de petits ravins se forment, se réunissent au bas des versants et le torrent est formé. Il roule avec lui la terre des collines, du gravier, des rochers qui vont dévaster les cultures des plaines, encombrer le lit des rivières et provoquer des crues d'autant plus dangereuses que plus subites. Aussi, comme ceux de la montagne, les habitants de la vallée, ruinés, émigrent en masse. Dans les pays ravagés par les torrents, comme les Hautes et Basses-Alpes, la population a diminué de 1846 à 1896, de 60.109 habitants, pour une population totale en 1846, de 287.222 habitants ; la dépopulation a été même un peu plus sensible dans les arrondissements montagneux des Hautes et Basses-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales.

A ce mouvement d'exode des habitants des campagnes, déjà ruineux pour l'agriculture, veut-on ajouter le bilan des pertes subies du fait de

quelques inondations ? En 1856, la grande crue de la Loire a emporté, d'après Elisée Reclus, pour une valeur de plus de 172 millions de routes et d'ouvrages de défense ; la même année, le Rhône, à peu de chose près, a causé les mêmes ravages. En 1875, la Garonne renverse plus de 7.000 maisons, causant pour plus de 90 millions de pertes matérielles. Ce fleuve présente d'ailleurs, par suite du déboisement presque complet de son bassin, tous les caractères d'un grand torrent : son débit varie entre 37 et 10.500 mètres cubes par seconde ; son lit est rempli de galets ; les terres, sables, graviers qu'il charrie, tout en rendant la navigation difficile, nécessitent chaque année, des travaux importants, évalués à plusieurs millions, pour préserver de l'envasement le port de Bordeaux. Enfin, les dégâts causés, en 1897, par les torrents pyrénéens ont été estimés à près de cent millions de francs.

On pourrait croire qu'une leçon aussi dure aurait été profitable. On a continué à déboiser avec activité. Les conséquences de cette activité ne se sont d'ailleurs point fait attendre. La dénudation intensive des hauts plateaux, Cévennes, Massif Central, Alpes, Pyrénées, a été la véritable cause des inondations et des avalanches d'il y a à peine un an. Veut-on des faits ? En voici quelques-uns empruntés au distingué M. Henry Defert, du Touring-Club de France et reproduits dans la proposition de loi déposée à la Chambre par MM. Fernand David et Pierre Baudin : « Le village d'Ouzou, dans les Hautes-Pyrénées, est emporté par une avalanche avec neuf de ses habitants. Ce village dont la population s'élevait à environ 200 âmes est situé à 4 kilomètres d'Argeles, 11 de Lourdes et 30 de Tarbes, sur un dépôt glaciaire de la vallée de Lucet ; il est exposé au midi et dominé par une montagne que recouvrait autrefois une immense forêt ». Ces bois ont disparu : « Résultat : L'avalanche, formée au sommet de montagne, a pu sans rencontrer le moindre obstacle, rouler lentement d'abord sur les roches glissantes, puis acquérir une vitesse de plus en plus grande, et, finalement, se précipiter sur le village dont elle a fait un chaos. » Les villages de Cazarilh (Haute-Garonne) et d'Ortu (Ariège) furent détruits de la même façon dans l'année qui suivit la coupe rase des massifs boisés qui les avaient protégés jusque-là.

Les inondations suivirent les avalanches ; la Saône, l'Allier, la Loire, le Rhône, le Gard, l'Ardèche, le Tarn, l'Hérault envahirent les plaines, détruisant tout. « Rien que pour les vignobles de l'Hérault, dit M. Defert, les pertes sont évaluées à deux millions d'hectolitres au moins, peut-être trois ; soit une vingtaine de millions, au bas mot. » La cause ? Il suffit, dans toutes ces régions de lever les yeux pour l'apercevoir : partout des monts dénudés dont la rapidité des pentes favorise les ruissellements torrentiels.

(A suivre).

A. FEYT.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 1908

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi, sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2. Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Ressiguié, Teyssonnières, Périé, Durranc, Fernandès, Davant, Bris, Gayet, Delpont, Tourriol, Gibert, Salanié, Paubert, Mauriès, Sastres.

M. le maire donne communication de diverses demandes, formées comme soutien de famille par des réservistes. Avis favorable est accordé.

Le Conseil approuve le cahier des charges relatif aux fournitures pour le collège de filles.

Il approuve également le bail consenti à 600 francs pour le terrain de manœuvres d'Arnis que la ville met à la disposition du régiment.

Un dégrèvement de 70 francs est accordé à M. Gras sur le prix de pension qu'il payait pour sa fille, élève du collège, Mlle Gras, ayant été malade durant 2 mois.

Renvoyé à la commission compétente une délibération du Conseil municipal de Brives relative à des modifications d'horaires des trains de Cahors à Brives.

Le Conseil approuve diverses modifications apportées au règlement intérieur de l'école.

MM. Dulac et Paulus, sont désignés comme délégués pour la confection des listes des élections consulaires.

M. Gayet, dépose le vœu suivant. « Le Conseil municipal de Cahors, ému des plaintes justifiées des commerçants, industriels et propriétaires de la ville, lésés dans leurs intérêts par le retard considérable qu'ils subissent, du fait de la fermeture par trop fréquente de la barrière du passage à niveau près du Pont-Valenté ;

» Considérant que ce retard est dû à des causes imputables à la Compagnie, laquelle, contrairement aux règlements fait par trop souvent manœuvrer les trains sur ce passage à niveau ;

» Emet le vœu, que la Compagnie d'Orléans fasse étudier et exécuter le plus tôt possible, tel projet qu'elle croira utile afin de remédier à cet état de choses préjudiciable aux intérêts de l'industrie et du commerce local. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Gayet propose, au nom de la Commission des travaux publics, d'approuver le recouvrement d'une somme de 20.539 fr. demandé par les Ponts et Chaussées pour les dépenses relatives au Pont-Neuf.

Approuvé.

M. Fernandès propose d'approuver les divers budgets du Collège.

Approuvé.

M. Durranc propose, d'allouer une somme de 198 fr. pour intérêts, dus à M. Delbrun, propriétaire, rue Blanqui, par suite de l'achat de sa maison, mais il propose le rejet de la demande d'indemnité formée par ce propriétaire pour dégâts commis, à la suite de l'exhaussement de la rue Blanqui.

Approuvé.

Le budget de l'assistance médicale gratuite est approuvé.

M. Périé, au nom de la Commission des finances, après avoir fait connaître que M. Sirven, architecte de la ville demande à se retirer après 30 ans de services, propose d'allouer à titre de retraite une somme de 600 fr. à ce serviteur de la ville.

Au nom de la Commission, il exprime des regrets pour la détermination prise par ce fonctionnaire qui, pendant 30 ans, a rendu de bons et loyaux services à la ville de Cahors.

Le Conseil vote la somme proposée et s'associe aux regrets exprimés par la Commission.

Le compte de gestion de la ville de Cahors est approuvé.

M. Ressiguié propose la création d'une 6<sup>e</sup> classe à l'école de la rue Fénélon, création qui nécessitera 1.200 fr. de dépenses.

Approuvé.

M. Suquet donne communication du budget supplémentaire de la ville en 1908.

Approuvé.

M. Gibert fait connaître que M. de Valon, ancien avocat de la ville, réclame la somme de 1.300 fr. pour honoraires de 2 affaires qui lui furent confiées par la ville.

M. Gibert propose de voter la première note s'élevant à 500 fr., mais de rejeter la deuxième note s'élevant à 800 fr.

Approuvé à l'unanimité.

M. Carlin propose de demander au Conseil général, la cession du terrain départemental, nécessaire pour l'élargissement de la rue Emile Zola : en retour, la ville acceptera la propriété de la tour du Pape Jean XXII, et fera procéder à la construction d'un mur le long du terrain cédé par le département.

Approuvé.

L'ordre du jour est épuisé ; le Conseil municipal se réunit en séance privée pour dresser la liste des vieillards à inscrire à l'assistance médicale gratuite.

La séance est levée.

Banque de France

Nous apprenons avec plaisir que M. Fernand Fernandès, ancien élève du Lycée Gambetta vient d'être agréé comme commis stagiaire à la Banque de France.

Police

M. Vidal, sous-officier au 7<sup>e</sup> d'infanterie, a été reçu au concours pour l'emploi de commissaire de police.

Commission départementale

Séance du 31 juillet 1908

Assisté à la séance : M. Vachal, secrétaire général, en remplacement de M. le Préfet ; M. Relhié, président, MM. Malvy, Coudere, Peyrichou, Fontailles, Loubet, ce dernier secrétaire, M. Longpuech, excusé.

Subventions sur les fonds scolaires. Commune de Bissières. — 50 francs accordés.

Commune de Nuzéjols. — Réparations à la fontaine de l'Ecole des filles. — 50 francs accordés.

Commune d'Arcambal. — Réparations à la citerne de l'école des garçons. — 30 fr. accordés.

Commune de Latouille-Lentillac. — Réparation au groupe scolaire de la commune. — 50 francs accordés.

Commune d'Assier. — Réfection du mobilier scolaire.

Il est accordé une subvention de 50 fr., pour réparations au mobilier scolaire, la commission n'allouant pas de secours pour l'acquisition du mobilier.

Commune de Tauriac. — Construction de préaux pour les écoles. — Ajourné.

Commune de Laurettes. — Reconstruction d'un puits à l'école de garçons. — 50 francs accordés.

Commune de Pescadoires. — Réparations à la salle d'école. — 30 fr. accordés.

Commune de Puybrun. — Réparations au local de « la Vicairie » où est installée l'école des filles. — 40 fr. accordés.

Commune de Thémimettes. — Réparations à l'école mixte. — 60 fr. accordés.

Commune de Flaujac (Labbenque).

— Réparations à la fontaine de Pisseprouel. — 55 fr. accordés.

Commune de Limogne. — Amélioration du lac réservoir. — 150 fr. accordés.

Commune de Cieurac. — Réparations à l'abreuvoir de la petite métairie — 50 francs accordés.

Commune de Thémimettes. — Réparations au cimetière. — 30 fr. accordés.

Commune de Thédillac. — Réparations au cimetière. — 60 fr. accordés.

Séance de 1<sup>er</sup> Août 1908

Assistent à la séance : M. Vachal, secrétaire général en remplacement de M. le Préfet.

M. Relhié, président.

MM. Malvy, Coudere, Peyrichou, Fontailles et Loubet, ce dernier secrétaire. — M. Longpuech excusé.

Commune de St-Laurent (canton de Montcuq) — Reconnaissance de chemin rural de la Veyre à Garde. — Adopté.

Commune de Montcabrier. — Reconnaissance du chemin rural n° 1 par Pestillac. Adopté.

Commune d'Arcambal. — Avant-projet du projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7 de Biars par les Mazuts dans la commune d'Arcambal. Adopté.

Enfants assistés. — Acte est donné de la communication faite par M. l'inspecteur.

Demande de la ville de Cahors afin que l'hospice de cette ville soit autorisé à délivrer des médicaments aux indigents de la ville de Cahors.

Cette question est renvoyée à la séance du Conseil général du mois de septembre prochain.

Assurances contre l'incendie. (Mobilier du service vicinal).

Proposition de M. l'ingénieur en chef ajournées pour renseignements complémentaires.

Casernes de gendarmerie de Bretonoux, Lacapelle-Marival, Souillac et un jardin pour la brigade de Castelnaud. Avis favorable est donné.

La commission procède au dépouillement des votes pour l'élection d'un membre de la commission cantonale de Martel.

M. Alvitre est élu par 55 voix sur 57 votants.

Demande d'assistance aux vieillards.

M. Bouzou, Pierre à l'hospice de Figeac.

M. Despeyroux, Victor de Brengues, acceptés.

Les frais d'hospice de Bouzou seront payés.

M. Despeyroux recevra 6 fr. par moi.

Avant-projet de construction du chemin de Merlançon à Ayrens, commune de Figeac. Approuvé.

Chemin vicinal n° 3 de Cazillac à la Peyssie par Pomier commune de Cazillac. Approuvé.

Chemin vicinal de Padurac à Mézels commune de Carennac. Approuvé.

Commune d'Espère. — Réparation aux chemins ruraux. Renvoyé à une prochaine séance pour renseignements.

Vieux Combattants

La réunion de la « Vieille Armée », centralise toutes demandes de travail, protection, secours, en faveur des Criméens 1854-56, des Anciens de la Garde 1854-70, des Retraités militaires, des Enfants de troupe, ainsi que des Alsaciens et Lorrains. Celles adressées par les veuves et les familles de ces catégories sont aussi examinées avec un soin particulier en vue d'une solution favorable.

Toutes les correspondances doivent être envoyées au lieutenant-colonel Aronsschn, président général, 26, rue Philippe-de-Girard, 26, Paris, X<sup>e</sup>.

Sursis d'incorporation et ajournés de 1907

Le Conseil de révision se réunira, en session extraordinaire, à la Préfecture du Lot, le 26 août prochain à 2 heures 1/2 du soir, pour statuer sur les demandes de sursis d'incorporation prévues par l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, qui n'auraient pu être formulées au cours de la session ordinaire du Conseil de Révision cantonal.

Dans cette même séance, le Conseil examinera les ajournés de la classe 1907, dont la santé se serait améliorée et qui ont demandé à subir une nouvelle visite.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira lundi 3 août, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;
2<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres ;
3<sup>o</sup> Programme du concours d'animaux reproducteurs ;
4<sup>o</sup> Communications diverses.

Le Roi des marcheurs à Cahors

Le célèbre marcheur Gallot, dont le nom et la réputation sportive sont universels, exécutera sur le boulevard Gambetta, et vice-versa le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 août, avec le sac au dos (chargé) fusil drapeau au

canon et sur l'épaule droite, une marche de 24 heures.

Départ, samedi à 6 heures du soir. Arrêt le lendemain soir même heure. Le contrôle de jour et de nuit sera installé chez M. H. Gergerès (Café du Midi) ; le seul bénéfice de la marche sera les collectes de Gallot. Il est fait appel à toutes les sociétés sportives sans exception.

Personne n'ignore que Gallot est le vainqueur sur piste des 300 coureurs du journal l'Eclair, lauréat des courses à pied Paris-Belfort, Paris-Trouville, 2<sup>e</sup> arrivant de Bordeaux-Paris, détenteur des records du monde des 29 et 62 fois le tour de Paris, ex-adversaire de S.-F. Cody (Buffalo-Bills) et de ses coursiers, etc., etc., il est le détenteur de tous les records, matchs de grandes distances, etc. ; c'est sur Gallot que le Journal des Voyages publia ses émouvantes aventures à travers l'Amérique.

Les Prévoyants de l'Avenir

Société civile de retraites

Situation au 31 Juillet 1908
Capital..... 72 996.708 fr.
Sociétaires existants 586 312
Sections (France et Colonies)..... 2.243
Somme payée aux rentiers..... 10 242.811 fr.

N. B. — La recette du mois d'août aura lieu le dimanche 2 août de 10 h. à 11 h. 1/2 dans une salle de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DU 2 AOUT
Boccace (Allegro) Supplé
Poëte et Paysan (Ouv.) Supplé
Vaise Frivole Delmas
François les Bas Bleus (Fant.) Bernicat
Pour les Bambins (Polka) Fahrbach
Allées Fénélon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 1<sup>er</sup> Août 1908

Naissances
Marceliac Marie-Louise, à Cabessut-Haut.

Montfort Pierre, rue Fondue-Basse, 5.

Publications de Mariage
Delthell Louis-Eugène, typographe et Riols Jeanne, s. p.
Cassan Charles, cultivateur, et Pradal Marie Louise, couturière.

Décès
Marlas Marguerite s. p. 77 ans veuve Bessou, au Failhal.

Espéret Jean retraité, 81 ans, rue Brèves, 14.

Bouly Firmin soldat au 7<sup>me</sup> de ligne, 23 ans, Hospice.

Jeannot Jeanne, robeuse, 63 ans, veuve Bénays, rue du Temple, 1.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 31 Juillet, 1 h. 32 s.

La grève de Draveil

On annonce qu'un gréviste nommé Aigouz, blessé hier à Ville-neuve, est mort dans la matinée à l'hôpital St-Antoine.

Ce décès porte à 4 le nombre des tués au cours de l'échauffourée.

On annonce également qu'un autre blessé, l'ouvrier terrassier Leblond serait à l'agonie et que l'amputation d'un bras a dû être faite à un manifestant blessé, le nommé Dret, secrétaire du Syndicat des cuirs.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 1<sup>er</sup> août 7 h. 45 m.

Grève générale

Le Comité de la confédération générale du travail a décidé cette nuit une nouvelle grève générale de 24 heures, pour le 3 août.

Arrestation de la C. G. T.

Bousquet, Yvetot membres de la confédération générale ont été arrêtés. Le nombre des mandats d'arrêt atteindrait 40.

La visite du Tsar

Arrondissement de Cahors

Labastide-Marnhac
Construction d'une Ecole mixte à Saigues. — Le samedi 22 août 1908, à deux heures du soir, il sera procédé, à deux heures du soir, des salles de l'Hôtel Cahors, dans une des salles de l'Hôtel Cahors, par M. le Maire de Labastide-Marnhac, assisté de deux Conseillers municipaux, et en présence de l'Architecte, à la réception des plans, par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école mixte à Saigues. Ces travaux sont évalués à... 7.495 fr. Cautionnement en espèces... 300 fr. Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture du Lot (1<sup>re</sup> Division), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

L'Hospitalet
Comité républicain radical. — Nos adversaires font courir le bruit, que dans la réunion d'amis qui eut lieu chez M. Sirvain à Granjoul, le soir du 24 juillet, on a tenu des propos injurieux pour l'Eglise. Nous répondrons une fois pour toutes que le Comité ne s'est pas occupé et ne s'occupera jamais des questions religieuses. Tout ce qu'on dit à l'adresse du comité, à ce sujet, est l'invention de quelques lâches et grossiers personnages qui n'osant parler en face, essaient par tous les moyens de calomnier des adversaires loyaux. Eh bien, tous ces racontars, nous les méprisons comme nous méprisons leurs auteurs. D'écrivez tout ce qu'il vous plaira sur notre compte. Quoique vous disiez et quoi que vous fassiez, nous ne nous départirons jamais de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée.

Cazals
Construction d'une école de garçons, avec Mairie, Halle et Justice de Paix. — Le samedi 22 août 1908, à 2 heures du soir, il sera procédé, à Cahors, dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Maire de Cazals, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal et de l'architecte, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école de garçons, avec mairie, halle et justice de paix. Ces travaux sont évalués à 31.386 fr. 12 Dépenses imprévues... 3.138 fr. 88 Cautionnement en espèces 1.000 fr. Le projet des travaux est déposé à la Préfecture du Lot (1<sup>re</sup> Division), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Vareire
Construction d'une école de filles et agrandissement de l'école de garçons. — Le samedi 22 août 1908, à 2 heures du soir, il sera procédé, à Cahors, dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Maire de Vareire, assisté de deux Conseillers municipaux, et en présence du Receveur municipal et de l'Architecte, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école de filles et d'agrandissement de l'école de garçons. Ces travaux sont évalués, savoir : Pour l'école de filles et imprévus... 16.573 35 Pour l'école de garçons... 1.054 » Total général... 17.627 35 Cautionnement en espèces 600 » Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture du Lot (1<sup>re</sup> Division), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Concots
Concours. — Le concours annuel organisé par le Comité agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy en vue d'améliorer la race ovine des Causses du Lot a eu lieu à Concots dimanche dernier. L'ensemble de l'exposition accusait des progrès de plus en plus sensibles et le nombre des exposants augmente toujours. Le Jury était ainsi composé : MM. Quercy, professeur départemental d'Agriculture, Carroyal propriétaire, receveur d'enregistrement à Limogne; Bousquet vétérinaire à Concots; Loumet adjoint au maire de Crégols et Conté Elie propriétaire à Concots. Voici le Palmarès : 1<sup>re</sup> Catégorie. 1<sup>re</sup> Section. Agneaux mâles. 1<sup>er</sup> Prix, 30 fr. Réservé. 2<sup>e</sup>, 25 fr. Fourrés Eugène à Lalogue (Concots). 3<sup>e</sup>, 20 fr. Planard Jean à Concots. 4<sup>e</sup>, 15 fr. Conquet Michel à Cramps. 5<sup>e</sup>, 12 fr. Delpon Julien à Bouziès. 6<sup>e</sup>, 10 fr. Bouysson Jean à Concots. 7<sup>e</sup>, 8 fr. Bruguères Antoine à Vers. 8<sup>e</sup>, 6 fr. Courdresses Jean à Esclauzels. Prix supplémentaire 5 fr. Fraysse Jean à Escamps. 2<sup>e</sup> Catégorie. 2<sup>e</sup> Section. Agnelles (Lots de 5 têtes) 1<sup>er</sup> Prix, 25 fr. Fourrés Eugène à Lalogue (Concots). 2<sup>e</sup>, 20 fr. Fraysse Jean à Escamps. 3<sup>e</sup>, 15 fr. Liauzou Casimir à Concots. 4<sup>e</sup>, 12 fr. Courdresses Jean à Escamps. 5<sup>e</sup>, 10 fr. Bouysson Jean à Concots. 6<sup>e</sup>, 8 fr. Conquet Michel à Cramps. 7<sup>e</sup>, 7 fr. Bonnac Philippe à Fonderbie (Crégols). 8<sup>e</sup>, 6 fr. Rames au mas de Parro (Crégols). 1<sup>er</sup> Prix supplémentaire 5 fr. Soulié Joseph à Vergnet (Concots). 2<sup>e</sup> Prix supplémentaire, 5 fr. Cluzel Pierre à Concots. 3<sup>e</sup> Prix supplémentaire, 5 fr. Planard Jean à Concots. 2<sup>e</sup> Catégorie. 1<sup>re</sup> Section. Antennes mâles 1<sup>er</sup> Prix, 45 fr. Conquet Michel à Cramps. 2<sup>e</sup>, 40 fr. Bouysson Jean à Concots. 3<sup>e</sup>, 35 fr. Fourrés Eugène à Lalogue (Concots). 4<sup>e</sup>, 30 fr. Couderec à Fondgrand (Laramière). 5<sup>e</sup>, 25 fr. Couderec Joseph à Vers. 6<sup>e</sup>, 20 fr. Vidailiac J. Pierre à Camy (Vareire). 7<sup>e</sup>, 15 fr. Bruguères Antoine à Vers. 8<sup>e</sup>, 10 fr. Barel Marcellin à Cramps. 1<sup>er</sup> Prix supplémentaire 5 fr. Lasfarguette à Fonderbie

(Crégols). 2<sup>e</sup> Prix supplémentaire 5 fr. Rames au mas de Parro (Crégols) 2<sup>e</sup> Catégorie. 2<sup>e</sup> Section. Antennes (Lots de 5 têtes) 1<sup>er</sup> Prix 30 fr. Fourrés Eugène à Lalogue (Concots). 2<sup>e</sup>, 25 fr. Couderec à Fondgrand (Laramière). 3<sup>e</sup>, 20 fr. Bonnac à Fonderbie (Crégols). 4<sup>e</sup>, 15 fr. Gayette Jean à Aujols. 5<sup>e</sup>, 12 fr. Conquet Michel à Cramps. 6<sup>e</sup>, 10 fr. Bruguères Joseph à Vers. 7<sup>e</sup>, 8 fr. Couderec Joseph à Vers. 8<sup>e</sup>, 5 fr. Lasfarguette à Fonderbie (Crégols). 1<sup>er</sup> Prix supplémentaire 5 fr. Courdresses Jean à Esclauzels. 2<sup>e</sup>, 5 fr. Bruguères Antoine à Vers. 3<sup>e</sup> Catégorie. 1<sup>re</sup> Section. Bétiers de 2 à 4 ans. 1<sup>er</sup> Prix, 30 fr. Réservé. 2<sup>e</sup>, 25 fr. Fourrés Eugène à Lalogue (Concots). 3<sup>e</sup>, 20 fr. Vidailiac J. Pierre à Camy (Vareire). 4<sup>e</sup>, 15 fr. Bruguères Antoine à Vers. 5<sup>e</sup>, 12 fr. Escadry à Tréoux (Crégols). 6<sup>e</sup>, 10 fr. Couderec Joseph à Vers. 7<sup>e</sup>, 8 fr. Rames au mas de Parro (Crégols). 8<sup>e</sup>, 5 fr. Couderec à St-Martin-Laboulay. Prix supplémentaire, 5 fr. Bruguères Joseph à Vers. 3<sup>e</sup> Catégorie. 2<sup>e</sup> Section. Brebis de 2 à 4 ans (lots de 5 têtes) 1<sup>er</sup> Prix 25 fr. Fourrés Eugène à Lalogue (Concots). 2<sup>e</sup>, 20 fr. Bruguères Antoine à Vers. 3<sup>e</sup>, 15 fr. Soulié Joseph à Vergnet (Concots). 1<sup>er</sup> Prix supplémentaire 5 fr. Planard Jean à Concots. 2<sup>e</sup>, 5 fr. Rames au mas de Parro (Crégols). 3<sup>e</sup>, 5 fr. Gayette Jean à Aujols. Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Conquet Michel de Cramps pour son 1<sup>er</sup> prix des antennes mâles. Médaille d'argent offerte par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture à M. Fourrés Eugène de Lalogue (Concots) pour son 1<sup>er</sup> prix des antennes.

Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Vidailiac Jean Pierre de Camy (Vareire), bétier de 2 à 4 ans. Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Fourrés pour son 1<sup>er</sup> prix des agnelles. Médaille de bronze offerte par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture à M. Couderec de Fondgrand (Laramière) pour ses antennes. Médaille de bronze offerte par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture à M. Bruguères Antoine de Vers pour ses brebis de 2 à 4 ans.

Luzech
Ecole primaire supérieure de garçons. — Au concours d'admission à l'Ecole normale de Cahors, l'Ecole primaire supérieure de Luzech vient d'obtenir un excellent résultat. Sur 7 élèves présentés, 6 ont été reçus : 5 figurent en bon rang sur la liste principale et un est porté sur la liste supplémentaire avec le N° 1. Ce sont Auguste Salanié, de Marmignac; Camille Morteфон, de Touzac; Daniel Salanié, de Beaumart; Elie Doumer, d'Albas; Léonce Brunet, de Luzech; Paul Caussanel, de Soulemes. L'an dernier c'était aussi 6 succès aux écoles normales, et c'était encore 6 la précédente année, soit 18 succès en 3 ans à ces concours. Examen du Brevet, des bourses, des Postes et Télégraphes, des Contributions Indirectes, etc. ont apporté, en même temps, leur brillant contingent de lauréats. Remarquables succès qui témoignent élogieusement de la valeur des études, du zèle et du mérite du personnel attaché à cet établissement.

Cahors
A. M. Fages, ancien maire et M. Larrière, ex-maire, tous deux conseillers municipaux de Cahors. Occupé à polémiquer ailleurs, j'avais un peu négligé notre correspondance, je vous en adresse toutes mes excuses. Certains de nos amis me rendaient déjà responsable de la perturbation qui allait entraîner votre démission dans le prestige de notre assemblée municipale. Soyez sans inquiétude je les ai rassurés, ils ne redoutent plus ce geste attentatoire à votre haute autorité. Mais c'est égal, je pensais tout de même recevoir de votre part dès la publication de ma lettre une magistrale réplique. Je tremblais à la pensée de cette foudroyante réponse. Hélas, comme sœur Anne, je n'ai vu rien venir. Peut-être ruminez-vous encore la façon de m'anéantir. De grâce ne me laissez pas si longtemps dans une aussi cruelle incertitude; décidez-vous à unir votre zèle à votre malice et dans un prodige comme celui que vous avez accompli dans le scrutin du 3 mai, montrez que vous savez toujours lutter contre les républicains. Les mauvaises langues osent insinuer que j'en serais pour mes frais, que toute votre capacité se renferme dans le mutisme le plus complet. S'il en est ainsi je désarme, mais pas sans vous dire dans un dernier mot qu'il est peu flatteur de demeurer vaincus sous ma pauvre habile critique quand on se donne pour les pionniers de la cause démocratique dans la commune de Cahors. Je livre mon appréciation à nos représentants et garde pour vous toute mon indulgence. THEIL Adolphe, Propriétaire à Laval-de-Cère.

Puybrun
Fête scolaire. — Le dimanche 26 nos dévouées institutrices avaient, pour continuer la bonne tradition, organisé une fête scolaire. Dans la cour de l'école de filles, gentiment décorée pour la circonstance, trois cents personnes se pressaient, avides de voir et d'entendre nos jeunes artis-

tes, précédées par l'excellent souvenir de leurs aînées des années passées. Madame Ségala, la distinguée directrice de l'école primaire supérieure de St-Céré, avait bien voulu accepter la présidence. Avec sa bonne grâce habituelle, M. Mazet, maire, lui souhaita la bienvenue et la remercia de son dévouement; il félicita en même temps maîtresses et élèves de leur bonne volonté évidente et de leur succès certain. Madame Ségala remercia, heureuse dit-elle, de pouvoir saluer enfin à Puybrun une municipalité républicaine à la tête de laquelle se trouve un ex-instituteur laïque; elle termina en désirant d'heureuses vacances aux jeunes filles et aux bébés, dont la grâce naturelle sera si bien dans son cadre au milieu de la verdure et des fleurs; observez et soyez curieuses, dit-elle, et vous prendrez ainsi de bonnes leçons de choses. L'allocution de M. le maire, le discours de la présidente furent couverts d'applaudissements et l'on passa des paroles aux actes. Le programme très chargé comportait de très sérieuses difficultés pour des fillettes et des montards dont certains avaient à peine cinq ans; dans les heures que les voix justes, quelle perception des nuances jusqu'au cœur poète Mouniel Quercy, qu'ils nous chantèrent avec le véritable assent du terroir. Essayer de citer tous les jeunes artistes en herbe qui nous firent passer quelques agréables heures, serait trop long; ils sont trop et nous nous contenterons de mentionner seulement les plus petits: Angèle Vèder, dans le monologue: Vive les petites filles; le désemparé René De Lhac, dans le Petit Poucet; Mlle Bennet, dans la Vieillesse d'une petite fille, monologue. Toutes nos félicitations aux artistes du Petit doigt de Maman; La Mère Michel, avocate et doctoresse (Miles Carbonnel et Cobe); Si j'étais Reine; le Mariage de Polydore, aux si riches costumes. Un bravo ajouté à ceux qui soulignèrent les intermèdes de violon de Mlle Ségala, une virtuose de quinze ans. Un goûter récompensa les jeunes acteurs qui en profitèrent avec joie. Pour terminer un seul mot s'impose: Merci Mesdemoiselles les institutrices et à l'année prochaine.

Distinction. — C'est avec plaisir que nous avons appris que notre compatriote et ami M. Gambert instituteur, venait de recevoir la médaille d'argent de l'enseignement primaire. Cette récompense décernée à notre ami montera en quelle estime il est tenu par ses chefs. Nous adressons à M. Gambert nos plus vives félicitations.

Cajarc
L'Alliance Cajarcoise. — Voici le programme du concert que l'Alliance Cajarcoise donnera le 2 Août 1908 sur la place du Forail à 4 h. 1/2 du soir: Souvenir de fête, P. R. (Achar). — Ouverture triomphale, Ou\* (Ch. Bach). — La Captivante (Valse) (Planet). — Vichy-Polka (Polka) (Bouteille). — Condé — Défilé (Wettge).

Aynac
En réponse à une adresse de félicitations au gouvernement votée le jour du 14 juillet, par le Comité républicain d'Aynac, M. le président a par l'intermédiaire de la Préfecture regu la réponse suivante: « Monsieur le préfet à M. le sous-préfet pour être transmis à M. le président du Comité. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis à M. le président du Conseil ministre de l'Intérieur, l'adresse de félicitations votée par le Comité républicain d'Aynac. Je vous prie d'être auprès des auteurs de cette adresse l'interprète des meilleurs sentiments du ministre qui a été très touché de cette manifestation. Le Préfet... Monsieur Bécays notre sympathique député à qui on avait aussi par la même occasion voté une adresse de félicitations pour son dévouement à la cause républicaine, a aussi par l'intermédiaire de M. le président vivement remercié le Comité lui renouvelant en même temps l'assurance de son dévouement le plus absolu. E. G.

Reilhaguet
Ecole de Laval. — M. Pugno, ancien maire radical, a regu de M. Malvy, député, la lettre suivante: Mon cher M. Pugno, comme c'est vous qui m'avez recommandé le projet scolaire, présenté par la commune de Reilhaguet, je vous transmets ci-joint une lettre de M. le ministre fixant la participation de l'Etat. Veuillez, etc., L.-J. MALVY. Paris, le 24 juillet 1908. Monsieur le député et cher collègue, Vous m'avez recommandé le projet scolaire présenté par la commune de Reilhaguet (Lot). J'ai l'honneur de vous informer que je viens de donner mon approbation à ce projet et que la participation de l'Etat a été fixée à 6.530 francs. Agréés, etc. Le Ministre de l'Instruction publique, DOUMERGUE. Habitants de Laval, vous devez les plus sincères remerciements à M. Malvy, député, et vous vous en souvenez. Voilà la réponse à cette campagne de haine et de mensonges à l'adresse de l'honorable ancien maire Pugno. Il n'enraie rien, n'est-ce pas, M. le conseiller municipal il n'a jamais eu en vue que l'intérêt de la commune et il continuera, ne vous déplaît... Salut! L'ancien municipal Pugno, contie, avait à cœur de faire aboutir le projet qu'elle avait mis en avant; elle a obtenu satisfaction. Les habitants de Laval lui conserveront toute leur reconnaissance.

Lavercaillère
Dans l'après-midi du 19 juillet dernier, qui était un dimanche, un brave cultivateur de St-Martin, pour se distraire, et se reposer en même temps des fatigues d'une semaine de rude labeur, était allé au bord de son pré, jusqu'au ruisseau, et là tout en fânant, posait quelques balances pour prendre des écrevisses; la pêche était maigre. Tout à coup, au bord de la route, il aperçut deux kèpis, deux uniformes, deux bicyclettes. C'était la maréchaussée. Notre pêcheur, la conscience tranquille, attendit avec calme le brigadier qui se dirigeait vers lui. Celui-ci très poliment lui demanda: — Que faites-vous? — J'essaie de prendre quelques écrevisses, mais la pêche n'est pas fructueuse. — Montrez-moi vos balances; bon, elles ont la dimension requises, 27 m/m.; vos écrevisses? (Il y en avait 6). Elles sont mesurées à leur tour et 2 ou 3 d'entre-elles n'ont pas la taille réglementaire, c'est-à-dire 6 centimètres de l'œil à la naissance de la queue. — Je suis obligé de verbaliser, répliqua alors le brigadier et il rédigea le procès-verbal suivant: M. X. a été surpris en flagrant délit de pêche aux écrevisses, dans son pré, le 19 juillet 1908 à quatre heures de l'après-midi. Ses balances étaient à la maille, mais il manquait quelques millimètres de longueur aux écrevisses capturées. — Vous pouvez continuer votre pêche, ajouta avec mansuétude le brigadier. Mais le brave pêcheur auri, leva la séance, se demandant s'il n'avait pas rêvé et si ce brigadier ne voulait pas lui faire une bonne farce. Point du tout. Le lendemain le procès-verbal était déjà parti pour la direction des eaux et forêts de Tulle. Mais aussi, mon brave homme, pourquoi capturez-vous des écrevisses auxquelles il manque quelques millimètres? Les gendarmes ont fait leur devoir, tout leur devoir! Si nous mentionnons aujourd'hui ce zèle intempestif de la gendarmerie de Salvia, ce n'est pas pour le plaisir de critiquer des agents qui ont le rôle ingrat de faire respecter la loi, et nous ne nous plaindrions point de cette grêle de procès-verbaux qui s'abat sur notre région depuis quelque temps si les vrais coupables, les braconniers de profession étaient atteints. Tous les ans des écoumeurs de rivière dévastent dans les mois de juin et de juillet les ruisseaux des environs de Salvia ou pululent les écrevisses. Nous avons rencontré pour notre part, de ces écoumeurs important le matin, après une nuit de pêche de 25 à 30 kilos d'écrevisses. Il est vrai qu'elles avaient la longueur exigée par la loi. Depuis sept ou huit ans, ces braconniers opèrent impunément alors qu'il serait très facile, même sans faire de zèle, de les pincer. Nos côtesaux se dépeuplent de perdreaux et de gibier de toute sorte; à qui la faute? Aux professionnels du braconnage, à ces individus qui vivent de maraude, pour lesquels la chasse ne se ferme jamais et que l'on rencontre partout, à la chanterelle, à l'affût, matin et soir en temps prohibé. Ces galliniers ne sont jamais pincés. Nous pensons que le zèle de nos braves gendarmes pourrait trouver de ce côté-là un sérieux dérivatif. On ferait mieux d'être impitoyable pour les braconniers et maraudeurs professionnels.

Chez nos voisins
Lot-et-Garonne
FUMEL
Succès
Mlle Marie-Louise Ladhue, ancienne élève de notre école laïque de jeunes filles, vient de subir avec succès, à Agen, l'examen d'admission pour l'école normale. Nos félicitations à l'élève et à ses dévouées maîtresses. — Un de nos jeunes compatriotes, le jeune Carrié Gérard, élève de notre école primaire supérieure de Fumel, vient de subir avec succès, à Montauban, l'examen d'admission pour l'école normale. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations. Nous ferions remarquer avec plaisir que le jeune Carrié a préparé exclusivement ses examens en suivant les cours de notre école primaire, c'est-à-dire que son brillant succès dépend en grande partie du zèle infatigable du directeur de l'école M. Favières, dont l'éloge n'est certes plus à faire. R. P.

Condat
Fêtes
Notre fête votive qui aura lieu les 15 et 17 août courant, est impatiemment attendue par nos gentilles condatoises qui se préparent à la célébrer avec éclat. Les étrangers qui ont coutume de s'y rendre en très grand nombre, y trouveront cette année de belles et nombreuses attractions. Nous espérons donc que pas un ne manquera au rendez-vous. Pour un groupe de Condatois: R. P.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
ET BOUT LUSTRE
Le Zig-Zag se vend exclusivement
dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT!

CAFE DE MALT KNEIPP
Orge maltée et torréfiée par procédé breveté. Très digestif et rafraîchissant.
MEILLEUR - PLUS HYGIENIQUE - 4 FOIS MOINS CHER que le CAFE
Toutes Epicerias: 20 centimes la 1/2 livre. — VENTE ANNUELLE: 30 Millions de K<sup>g</sup>. — Usine à JUVY (Seine-Oise).

Bibliographie
Les grands événements de la semaine trouvent toujours un écho dans les Annales. Il faut lire, aujourd'hui, les articles d'Emile Bergerat et d'Henry Spont sur la Turquie et la question d'Orient; la spirituelle chronique d'Henri Lavedan sur la vie d'hôtel; les fragments inédits des nouvelles pièces représentées sur les théâtres de plein air, à Paris ou en province; un admirable poème de Frédéric Mistral sur les moissons; et de savoureuses pages littéraires signées par d'éminents académiciens: Emile Faguet, le comte d'Haussonville, Maurice Donnay; une déopilante comédie de Léon Xanrof; sans oublier les rubriques attirées et toujours si vivantes du Bonhomme Chrysale, de Sergines, d'Yvonne Sarcey, Henri de Parville, etc., etc. Partout: 25 centimes. Abonnements: 10 fr. par an; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Librairie HACHETTE et C<sup>e</sup>, 79 boulevard Saint-Germain, Paris.

HISTOIRE DE FRANCE
depuis les Origines jusqu'à la Révolution
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. ERNEST LAVISSE
Mise en vente du 51<sup>e</sup> fascicule (Tome VIII, 1<sup>re</sup> partie)
LOUIS XIV
La fin du Règne (1685-1715)
Par MM. de SAINT-LÉGER, SAGNAO, RÉBELLIAU et LAVISSE.
Prix du fascicule..... 1 fr. 50
Ce fascicule est le troisième du tome VIII, 1<sup>re</sup> partie, qui terminera le Louis XIV de 1685 à 1715. Il comprend la fin de l'histoire ÉCONOMIQUE, par M. Sagnac; livre IV, l'Économie sociale (Causes du déclin de l'activité économique, l'Agriculture et les paysans, l'Industrie, le Grand commerce et les Colonies), et le commencement des AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU MOUVEMENT DES IDÉES, par M. Rébelliau.

Sommaire du Monde Illustré
Grâce aux envois de son envoyé spécial M. Léon de Montarlot, Le Monde Illustré est à même de fixer les principaux épisodes du « Voyage de M. Fallières », et le séjour à Stockholm motive plusieurs intéressantes gravures dans le numéro de cette semaine. « Les Actualités anglaises » offrent, en outre, un vif attrait, avec la sensationnelle épreuve des « Jeux Olympiques » restitués à l'occasion de l'Exposition Franco-Britannique qui continue à attirer à Londres une foule toujours croissante d'étrangers: « La Victoire de l'Italien Dorando, qui eut l'insigne honneur de recevoir la Coupe d'Or de la main de S. M. la Reine Alexandra. Une grande variété d'autres articles est destinée à séduire les lecteurs, entre autres, et accompagnée des plus attrayantes gravures, une fort curieuse étude sur « Les Iles Hawaï » due à la plume si pittoresque du romancier Ch. Petit, notre brillant collaborateur.

« Voir à la dernière page les ventes de terres à bon marché en Algérie »
Bulletin Financier
Paris, 31 juillet.
La séance d'aujourd'hui est très agitée. On commente beaucoup les incidents de Villeneuve-Saint-Georges, le bruit est mis en circulation que la Confédération Générale du Travail va être dissoute. La Rente française, fâcheusement impressionnée par toutes ces émeutes, perd du terrain au début de la séance, mais le rattrape en clôture sur des achats d'intervention. Le compartiment des fonds d'États étrangers est l'objet d'une vive réaction, influencé par un effondrement des valeurs Ottomanes. On signale des ventes importantes de Turc pour le compte de Berlin et de Constantinople, ce qui donne naissance au bruit de l'assassinat du sultan Abdul Hamid. Malgré la nervosité du marché la liquidation s'effectue assez facilement, l'argent pour reports étant offert à 1/34 0/0. Les établissements de crédit restent calmes, sans variations.

MARCHÉ DE LA VILLETTE
Jeudi, 30 Juillet 1908.

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES (au Marché, à l'Abattoir), RENVOI, PRIX PAR 1/2 KILOG (1<sup>re</sup> qualité, 2<sup>e</sup> qualité, 3<sup>e</sup> qualité). Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, bonne sur les veaux, les moutons et les porcs. Les provenances du Lot, Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

Atelier de Tapisserie
JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS
Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux. Cardage de laine, crin, étoupe, etc. TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

ON DEMANDE
DE
bons ouvriers menuisiers
S'adresser à l'atelier de menuiserie mécanique Jean FOURÉS, 1, Rue Victor Hugo, Cahors.

MAISON A LOUER
à Cabessut
avec jardin aitenant
GARNIE OU NON
Pour renseignements, et visiter, écrire à M. VIGOUROUX, pharmacien à Castelfranc.

A VENDRE
Chien d'arrêt, bien d'Auvergne
DEUX ANS
DRESSÉ ET RAPPORTANT BIEN
PRIX : 300 FRANCS
S'adresser au bureau du Journal.

A vendre
AUTOMOBILE
3 places, 6 chevaux 1/2, 3 vitesses, marche arrière, Cardan, garantie très bon état, bonne occasion. S'adresser à M. MURAT, maire, Saint Céré (Lot).

A Vendre
POUR CAUSE DE SANTÉ
LAITERIE BRETONNE
située à St-Georges. S'adresser à M. ARNAUDET rue St Georges 12.

A VENDRE
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
UN COUPÉ
Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

**Chemin de fer d'Orléans**

**FÊTE DE L'ASSOMPTION**

Samedi 15 Août 1908

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de l'Assomption, la Cie d'Orléans rendra valables du mardi 11 au dernier train du vendredi 21 août, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, dérivés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. numéros 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 août.

**Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 1<sup>er</sup>, 4, 6, 8, 12, 19, 22 et 28 Août.**

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe, seront mis en marche les 1<sup>er</sup>, 4, 6, 8, 12, 19, 22 et 28 Août au départ des gares et sections ci-après pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains spéciaux sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

**PRIX DES PLACES (Aller et Retour)**

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus) et Décazeville.....	35 f. 10
Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Cahors (inclus) et Noailles (inclus).....	32 f. 10
Gares comprises entre Viescamp (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus).....	31 f. 10
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montagnac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Saint-Hilaire (inclus).....	29 f. 10
Le Vigeois et Uzerche.....	26 f. 10

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus, elle commencera, à ces gares, 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

**RELATIONS RAPIDES**

Entre Paris-Biarritz-Dax-Pau et autres stations thermales du Sud-Ouest.

Voitures directes : Sleeping-car, Lits-toilette, Compartiments couchettes.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en

marche, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un nouveau train rapide quotidien, premières et deuxième classes, partant de Paris Quai-d'Orsay à 7 heures 40 soir, arrivant à Bordeaux à 3 heures 43 matin, à Biarritz à 7 heures 21, à Dax à 6 heures 15, à Pau à 7 heures 53, à Lourdes à 8 heures 58, à Bagnères-de-Bigorre à 10 heures 17.

Pour le retour, ce train part de Bagnères-de-Bigorre à 3 heures 40 soir, de Lourdes à 5 heures 3, de Pau à 5 heures 53, de Dax à 7 heures 44, de Biarritz à 6 heures 15, de Bordeaux à 10 heures 30, et arrive à Paris Quai-d'Orsay à 7 heures 58 matin.

**Trains spéciaux à prix réduits de régions de l'Aveyron, du Lot est de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 5, 7, 11, 13, 21 et 26 Août prochain au départ des gares et sections ci-après, et pour Paris-Austerlitz.**

Un train spécial à prix réduits comportant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe sera mis en marche le 5, 7, 11, 13, 21 et 26 Août prochain au départ des gares et sections ci-après, et pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

**PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)**

Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Figeac (inclus).....	32 f.
Gares comprises entre St-Denis-près-Martel (inclus) et Arvant (inclus) Condat, St-Amandin (inclus) et Neussargues.....	31 f.
Gares comprises entre Vendes (inclus) et Nieu-dan-St-Victor (inclus).....	28 f.
Gares comprises entre Savennes, St-Etienne-aux-Clos et Lagnac (inclus), Bort et Riom-ès-Montagnes (inclus).....	27 f.
Gares comprises entre Gial (inclus) et Clermont Ferrand (inclus) Laqueuille et Le Mont-Dore (inclus) Eygurande Merlines et Les Rosiers d'Egleton (inclus), Ussel et Sornac-St-Rémy.....	26 f.

Les délivrance des billets aura lieu à Paris à l'Agence Bonnet 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares de départ, elle commencera à ces gares 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

**Si vous voulez avoir des PORCS**

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien,

La poudre Américaine du Dr Jacob

Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPT A CAHORS :

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

**TERRES A BON MARCHÉ en Algérie.**

5<sup>e</sup> VENTE EN AOÛT ET SEPTEMBRE 1908

Le gouvernement général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans, sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à remise des trois derniers huitièmes du prix de vente.

553 propriétés de 11 à 343 hectares réparties dans diverses régions de l'Algérie.

La vente commencera le 31 Août dans le département d'Oran, le 7 Septembre dans le département de Constantine et le 14 Septembre dans le département d'Alger.

Rien n'a été fait à prix fixe et à bureau ouvert et sur des mises à prix variant de 1.000 et 2.770 francs.

On peut se présenter en personne ou par mandataire.

Renseignements, notices et plans à la Direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (Palais-Royal) ou dans les Préfectures et sous-préfectures d'Algérie.

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ber. Maison Buret à Chantenay, Nantes.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT

**GRANDE PHARMACIE de la CROIX-ROUGE**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

Pharmacie spéciale pour la Préparation des Ordonnances

LA MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION

Médicaments de 1<sup>er</sup> Choix. — Fournisseurs : Dausse, Poulenc, Bayer, etc., etc.

Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplôme de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris.

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot.

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris.

**CAHORS - Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS**

**Laboratoire de parfumerie**

Eau de Cologne p<sup>o</sup> toilette lit. 6,50  
» » » demi-litre. 3,25  
» » » quart de lit. 1,75  
Eau de Cologne pour friction à 65 et très parfumée litre. 4,50  
» » » demi-litre. 2,50

**Savons à la glycérine**

le pain : 0,20 ; 0,30 et 0,40  
Savons anglais imperium parfumerie, 0,60, 0,75, 1 et 1,25 le pain

**Loion antipelluculaire**

arrête la chute des cheveux et fortifie le cuir chevelu

le demi litre ..... 4,50  
le litre ..... 2,50  
le demi ..... 1,75  
Elixir dentifrice rouge le demi-litre, 6 fr.  
» » » le quart ..... 3,50  
Elixir dentifrice jaune le litre ..... 1,50  
Pâte dentifrice à la glycérine solidifiée la boîte ..... 0,80  
Poudre dentifrice la boîte ..... 0,60  
Brosses à dents depuis ..... 0,75  
Alcool de menthe Anglaise le flacon ..... 1,50  
le demi ..... 0,90  
Thymol sodé antiseptique pour la toilette le litre ..... 6 fr.  
» » » le demi-litre ..... 3,25

**Vaporisateurs tous modèles**

Grâce à l'organisation de son service spécial d'expédition la Pharmacie expédie dans tout le département.

**Laboratoire de pharmacie**

**Vin complet**, puissant reconstituant, Régénérateur du sang, Kola, Coca, Jus de viande, glycérophosphates de chaux.  
Le litre ..... 4,50  
Le demi-litre ..... 2,50

**Vin de Kola titré**, à la noix de Kola fraîche.

**Vin de quinquina titré**

**Vin composé Kola, Coca, Quinquina.**

**La Phosphore** remplacé avantageusement l'huile de foie de morue et constitue le meilleur des dépuratifs, et le plus énergique des reconstituants. Employée avec succès pour combattre l'ironenlose, anémie, rachitisme, névralgie, rhumatismes.  
Le flacon 2 fr. au lieu de 3 fr. 50.

**Entrepôt d'eaux minérales**

**Sels de Vichy - Sels de Vals** en paquets pour fabriquer soi-même un litre d'Eau minérale gazeuse de Vichy ou de Vals.

**Produits recommandés**

Spécialités de la Pharmacie

Chocolat en tablette, rigoureusement pur cacao et sucre.

Thés de Chine extra, provenant direct en boîte métal de 0,60 ; 1 franc et 1,25.

**Cabinet de Bandages**

Grand choix d'objets de pansement et d'hygiène

Bandages. — Bas à varices

Douches d'Esmarck

Ceintures ventrières

Ceintures de grossesse

Gants pour frictions

Éponges de Toilette

Poires en caoutchouc

Tubé caoutchouc pour Douches

Thermomètres pour malades

Crachoirs de poche

Pulvérisateurs à vapeur

**(SERVICE D'ÉTÉ 1908)**

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos									
739	5 (1)	121	22 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	140-1128	1132 (5)	4	122	1136	700	CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS
OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
PARIS (Orsay) dép.	10 14	7 9	8 35	10 51	—	1 35	2 43	3 18	5 45	8 45	11 37	9 35	5 38	6 11	7 28	19 58	10 52	6 11	7 28
PARIS (Aust.) dép.	10 24	7 9	8 45	11 24	—	1 49	3 37	3 18	5 45	8 45	11 37	9 35	5 38	6 11	7 28	19 58	10 52	6 11	7 28
LIMOGES (arrivé)	4 27	12 53	2 45	9 1	—	—	4 1	5 20	8 42	9 34	12 27	10 53	7 15	6 09	7 50	1 1	1 16	6 09	7 50
LIMOGES (départ)	6 16	4 30	12 50	2 53	9 28	—	—	6 9	9 25	—	—	11 33	7 50	6 09	7 50	1 1	1 16	6 09	7 50
BRIVE (arrivé)	6 20	6 28	4 34	12 23	—	—	—	6 19	9 34	—	—	12 22	8 47	6 58	8 46	1 31	1 43	6 58	8 46
BRIVE (départ)	6 45	7	4 50	1 12	7 15	—	—	6 33	9 46	—	—	12 34	8 59	7 17	9 11	1 42	1 58	7 17	9 11
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	1 47	7 53	—	—	7 19	10 31	—	—	12 42	9 7	7 14	9 25	1 49	2 6	7 14	9 25
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	5 25	2 6	8 13	—	—	7 33	10 47	—	—	—	9 29	7 22	9 37	1 57	2 14	7 22	9 37
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	5 28	2 10	8 18	—	—	7 47	11 03	—	—	—	9 41	7 33	10 2	2 6	2 27	7 33	10 2
CAZOULÈS	7 53	—	5 32	2 18	8 37	—	—	7 58	11 17	—	—	—	9 54	7 39	10 9	2 12	2 33	7 39	10 9
Lamothe-Fénelon	8 9	—	5 38	2 24	8 53	—	—	8 6	11 33	—	—	—	10 7	7 39	10 9	2 12	2 33	7 39	10 9
Nozac	8 19	—	5 53	2 44	9 5	—	—	8 16	11 53	—	—	—	10 16	10 55	—	4 45	5 8	10 55	—
GOURDON	8 31	8 8	—	2 56	9 32	—	—	8 21	12 10	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 42	—	—	8 30	12 20	—	—	—	10 40	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 54	—	—	8 40	12 30	—	—	—	10 48	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrill	9 2	—	—	3 27	10 6	—	—	8 39	12 39	—	—	—	10 57	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 18	—	—	8 52	12 44	—	—	—	11 9	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	3 47	10 29	—	—	9 3	12 53	—	—	—	11 17	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 20	10 40	—	—	9 11	13 4	—	—	—	11 22	—	—	—	—	—	—
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	10 49	—	—	9 40	13 13	—	—	—	11 47	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	11 7	—	—	10 11	13 22	—	—	—	11 55	—	—	—	—	—	—
Cieuran	10 5	—	—	4 34	11 17	—	—	10 11	13 31	—	—	—	12 03	—	—	—	—	—	—
Labenne	10 12	—	—	4 42	11 24	—	—	10 11	13 40	—	—	—	12 11	—	—	—	—	—	—
Causse	10 45	9 35	7 18	5 17	11 57	—	—	10 11	13 49	—	—	—	12 19	—	—	—	—	—	—
MONTEAUBAN arr.	11 19	10 2	7 44	5 54	12 31	—	—	10 11	13 58	—	—	—	12 27	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49	6 5	8 38	13 58	—	—	10 11	14 07	—	—	—	12 35	—	—	—	—	—	—